

SE METTRE À SON COMPTE

Si vous ne souhaitez pas travailler comme salarié dans une entreprise, avec des horaires fixes, un supérieur et des consignes à respecter, vous pouvez vous **mettre à votre compte**.

Cela signifie que vous travaillez pour vous-même. Vous choisissez vos clients, vous organisez votre emploi du temps et vous décidez de la manière dont vous souhaitez développer votre activité. En contrepartie, vous êtes aussi responsable de toute la gestion administrative : trouver des clients, envoyer des factures, déclarer vos revenus et payer vos cotisations.

En France, l'une des solutions les plus simples pour commencer une activité indépendante est de créer une micro-entreprise. Il s'agit d'un régime simplifié qui permet de démarrer rapidement une activité professionnelle.

La création se fait entièrement en ligne, en quelques étapes. Il suffit de renseigner son identité, de décrire son activité et de fournir quelques informations administratives.

La gestion est également simplifiée. Chaque mois ou chaque trimestre, l'auto-entrepreneur déclare son chiffre d'affaires sur Internet. Les cotisations sociales sont calculées en fonction du montant déclaré : plus le chiffre d'affaires est élevé, plus les cotisations sont importantes. Si aucun chiffre d'affaires n'a été encaissé pendant la période, il suffit de déclarer zéro et aucune cotisation n'est due.

Aujourd'hui, la plupart des démarches administratives peuvent être effectuées rapidement en ligne, souvent en quelques clics seulement. Cela explique pourquoi de nombreuses personnes choisissent ce statut pour lancer leur activité ou tester un projet professionnel.



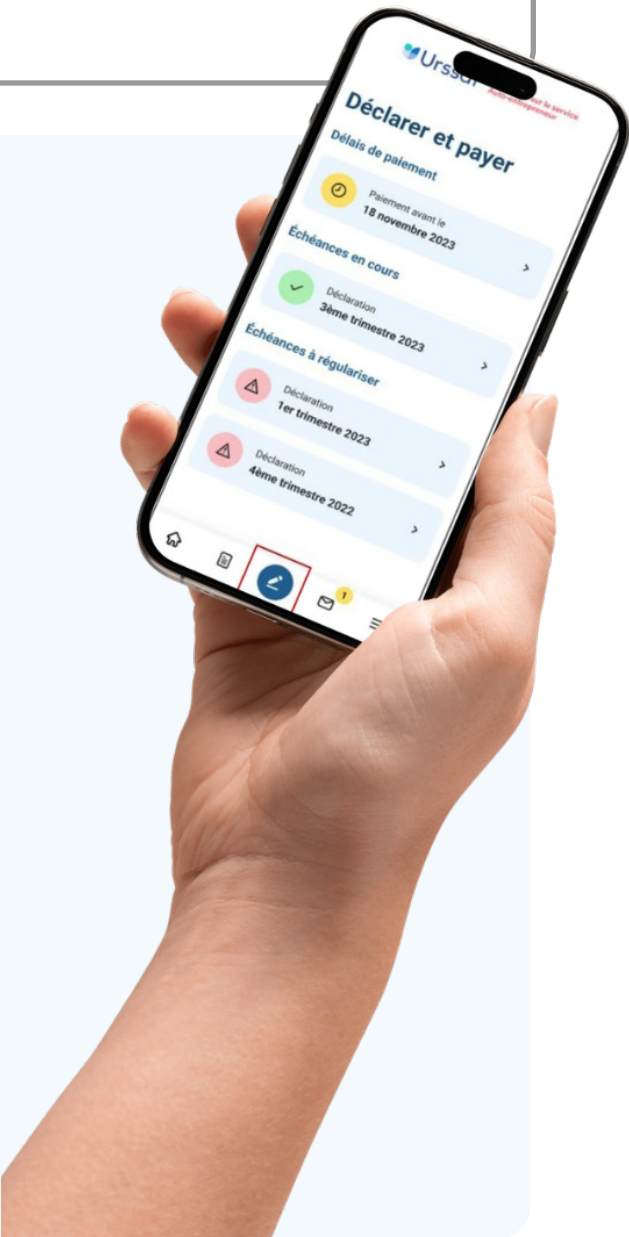
Activité B

Observez les trois images, puis racontez l'histoire.



Activité A : Se mettre à son compte : associez les termes et les définitions.

- | | |
|--|---|
| 1. se mettre à son compte | a. Chercher de nouveaux clients. |
| 2. créer sa boîte (fam.) | b. Document qui indique le prix d'un service ou d'un produit. |
| 3. un auto-entrepreneur / une auto-entrepreneuse | c. Personne ou entreprise qui achète un service. |
| 4. une facture | d. Travailler de manière indépendante, sans employeur direct. |
| 5. le chiffre d'affaires | e. Choisir les prix de ses services. |
| 6. déclarer ses revenus | f. Informer l'administration de l'argent que l'on a gagné. |
| 7. les cotisations sociales | g. Montant total des ventes ou des prestations réalisées dans le cadre de son activité. |
| 8. un client | h. Lancer sa propre entreprise, souvent de façon familière. |
| 9. fixer ses tarifs | i. Sommes versées pour financer la protection sociale. |
| 10. prospecter | j. Personne qui travaille avec un statut simplifié pour développer une petite activité. |



Activité C – Production orale (en binôme)

Avec votre professeur ou un camarade, discutez de la situation suivante : votre amie vous annonce qu'elle veut créer sa propre activité. Vous réagissez et échangez vos points de vue. Pendant le dialogue, essayez de répondre aux questions suivantes :

- Que pensez-vous de son projet ?
- Quels sont les avantages de travailler à son compte ?
- Quelles difficultés peut-elle rencontrer ?
- Quels conseils lui donneriez-vous ?
- À sa place, que feriez-vous ? Pourquoi ?



Activité D – Production écrite (120 à 150 mots)

À votre avis, vaut-il mieux être salarié ou travailler à son compte ?

Dans votre texte :

- présentez les avantages du salariat ;
- expliquez les avantages du travail indépendant ;
- comparez les inconvénients des deux statuts ;
- donnez votre opinion personnelle en la justifiant ;
- concluez en expliquant quel statut vous préféreriez et pourquoi.



SE METTRE À SON COMPTE

Si vous ne souhaitez pas travailler comme salarié dans une entreprise, avec des horaires fixes, un supérieur et des consignes à respecter, vous pouvez vous **mettre à votre compte**.

Cela signifie que vous travaillez pour vous-même. Vous choisissez vos clients, vous organisez votre emploi du temps et vous décidez de la manière dont vous souhaitez développer votre activité. En contrepartie, vous êtes aussi responsable de toute la gestion administrative : trouver des clients, envoyer des factures, déclarer vos revenus et payer vos cotisations.

En France, l'une des solutions les plus simples pour commencer une activité indépendante est de créer une **micro-entreprise**. Il s'agit d'un régime simplifié qui permet de démarrer rapidement une activité professionnelle.

La création se fait entièrement en ligne, en quelques étapes. Il suffit de renseigner son identité, de décrire son activité et de fournir quelques informations administratives.

La gestion est également simplifiée. Chaque mois ou chaque trimestre, l'auto-entrepreneur déclare son chiffre d'affaires sur Internet. Les cotisations sociales sont calculées en fonction du montant déclaré : plus le chiffre d'affaires est élevé, plus les cotisations sont importantes. Si aucun chiffre d'affaires n'a été encaissé pendant la période, il suffit de déclarer zéro et aucune cotisation n'est due.

Aujourd'hui, la plupart des démarches administratives peuvent être effectuées rapidement en ligne, souvent en quelques clics seulement. Cela explique pourquoi de nombreuses personnes choisissent ce statut pour lancer leur activité ou tester un projet professionnel.



Activité B

Observez les trois images, puis racontez l'histoire.



Proposition de corrigé

Au début, la jeune femme pense que travailler dans un bureau est un véritable cauchemar. Elle rêve de devenir indépendante et d'aller travailler sur une île paradisiaque. Même si elle ne connaît pas encore toutes les difficultés, elle est persuadée que cette vie sera parfaite.

Sa mère comprend son envie de changer de vie. En revanche, elle lui explique qu'être indépendante peut être précaire et qu'il faut gérer beaucoup de démarches administratives. La jeune femme l'écoute, mais elle décide quand même de réaliser son projet.

Finalement, elle réalise son rêve et travaille sur son île exotique. Pourtant, elle se sent seule et elle découvre que le télétravail n'est pas aussi idéal qu'elle l'imaginait. Bien qu'elle soit dans un endroit magnifique, elle regrette parfois le bureau et les moments passés avec ses collègues autour d'un café.

Activité A : Se mettre à son compte : associez les termes et les définitions.

- Se mettre à son compte (d) : travailler de manière indépendante, sans employeur direct.
- Créer sa boîte (h) : lancer sa propre entreprise (expression familière).
- Un auto-entrepreneur / une auto-entrepreneuse (j) : personne qui travaille avec un statut simplifié pour développer une petite activité.
- Une facture (b) : document qui indique le prix d'un service ou d'un produit.
- Le chiffre d'affaires (g) : Montant total des ventes ou des prestations réalisées dans le cadre de son activité.
- Déclarer ses revenus (f) : informer l'administration de l'argent que l'on a gagné.
- Les cotisations sociales (i) : sommes versées pour financer la protection sociale.
- Un client (c) : personne ou entreprise qui achète un service.
- Fixer ses tarifs (e) : choisir le prix de ses services.
- Prospecter (a) : chercher de nouveaux clients.

